

La vaccination demeure le moyen le plus efficace pour limiter la progression de la rougeole
Recrudescence de cas de rougeole dans les Laurentides

Saint-Jérôme, le 19 février 2025 – Les cas de rougeole continuent d’augmenter dans la région des Laurentides. Depuis la mi-décembre, 17 cas ont été confirmés et depuis le début du mois de février, 5 sont survenus chez des enfants non vaccinés âgés de 1 à 14 ans. De plus, des milieux scolaires primaire, secondaire et postsecondaire ont été exposés à la rougeole.

Dans ce contexte, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides recommande à la population et particulièrement aux parents d’enfants d’âge préscolaire et scolaire, ainsi qu’aux personnes fréquentant des garderies, des écoles, des cégeps et des universités de procéder à la vérification de leur carnet de vaccination et de se faire vacciner contre la rougeole s’ils ne sont pas adéquatement protégés. Pour vérifier son statut de protection, il est possible de consulter la section « Personnes considérées comme protégées » sur Quebec.ca/rougeole.

En raison de la gravité et de la contagiosité élevée de la maladie, lors de la confirmation d’un cas de rougeole dans un service de garde ou un milieu d’enseignement, la Direction de santé publique des Laurentides procède à la vérification du statut vaccinal des personnes fréquentant le milieu et recommande le retrait temporaire des personnes qui ne sont pas adéquatement vaccinées afin de les protéger et de limiter la transmission. Dans certains cas, la vaccination pourrait permettre d’éviter ce retrait.

Vaccination contre la rougeole dans les Laurentides

La vaccination est offerte dans l’ensemble des points de service locaux de la région. La prise de rendez-vous est accessible en ligne sur www.clicsante.ca ou par téléphone au 1 877 644-4545. Selon le calendrier de vaccination du Québec, les enfants reçoivent le vaccin contre la rougeole à 12 et 18 mois. La vaccination est toutefois offerte gratuitement à toute personne née à partir de 1970 qui n’a jamais reçu le vaccin contre la rougeole ou qui n’a jamais eu cette maladie. Les personnes nées avant 1970 sont considérées comme protégées contre la rougeole.

Rappel des mesures préventives en cas d’exposition à la rougeole

Des dates et des lieux d’exposition à la rougeole sont identifiés sur Quebec.ca/rougeole. Les personnes non protégées, qui ont fréquenté un de ces lieux à une date identifiée ou qui ont été en contact avec un cas de rougeole, doivent s’isoler pour éviter de propager la maladie. Les personnes vulnérables (enfant âgé de moins d’un an, femme enceinte, personne immunosupprimée) ayant été exposées à la rougeole sont invitées à contacter Info-Santé au 811. Un traitement préventif pourrait être offert afin de diminuer les risques de complications de la maladie.

Il est également conseillé de surveiller l’apparition des symptômes suivants pendant 21 jours : fièvre, congestion nasale avec écoulement nasal, toux, conjonctivite (yeux rouges qui coulent), sensibilité à la lumière et malaise généralisé. Par la suite, des rougeurs apparaissent au visage puis sur le corps.

En présence de symptômes, la Direction de santé publique rappelle qu’il est important de s’isoler à domicile et d’éviter tout contact avec des personnes vulnérables. Si un déplacement pour une consultation médicale est nécessaire, il est recommandé de :

- Porter un masque;
- Éviter d’utiliser les transports en commun;
- Contacter la clinique médicale ou tout autre milieu de soins et services avant de se déplacer pour les informer de son état. Si ce n’est pas possible, il est important d’informer le personnel à l’accueil dès son arrivée.